

Collectivité : VAULX
N° de contrat : 25034
Date : 26/08/2025

74292

Envoyé en préfecture le 15/09/2025
Reçu en préfecture le 15/09/2025
Publié le 15/09/2025
ID : 074-217402924-20250905-DEL20250905_037-DE



Votre interlocuteur technique : Claire PONCET
Votre interlocuteur administratif : Zahira OUEGHENMI

PLAN DE FINANCEMENT

Travaux de GROS ENTRETIEN RECONSTRUCTION D'ECLAIRAGE PUBLIC - Programme 2025

Numéro d'opération : 74292 WP 25087				Opération : Travaux de GROS ENTRETIEN RECONSTRUCTION D'ECLAIRAGE PUBLIC - Programme 2025					REPARTITION DU FINANCEMENT							
Code programme	Année de la demande d'intervention	N° de la demande d'intervention	Sous-opération	Nature	Montant HT de la dépense	Montant HT des études	TVA	Montant TTC de la dépense	Participation du SYANE				Participation de la commune			
									Taux de participation	Participation sur montant HT	TVA à charge du SYANE	Total SYANE	Taux de participation	Participation sur montant HT	TVA à charge de la commune	Total commune
Eclairage public																
WP	25 087	01		Travaux de GROS ENTRETIEN RECONSTRUCTION D'ECLAIRAGE PUBLIC	29 793,36 €	622,00 €	6 083,07 €	36 498,43 €	30%	9124,61	5 985,74 €	15 110,35 €	70%	21 290,75 €	97,33 €	21 388,08 €
BF	25 087	02		Remplacement "Ballon fluo"	4 350,57 €	0,00 €	870,11 €	5 220,68 €	60%	2 610,34 €	856,19 €	3 466,53 €	40%	1 740,23 €	13,92 €	1 754,15 €
WP	25 087	03		Maitrise d'oeuvre interne SYANE*	0,00 €	1 365,76 €	0,00 €	1 365,76 €	30%	409,73 €	0,00 €	409,73 €	70%	956,03 €	0,00 €	956,03 €
TOTAL					34 143,92 €	1 987,76 €	6 953,18 €	43 084,87 €		12 144,68 €	6 841,93 €	18 986,61 €		23 987,01 €	111,25 €	24 098,26 €

FCTVA = 16,404 % du TTC

Taux de contribution au budget de fonctionnement à la charge de la commune (3% du montant réel TTC de la dépense)	1 292,55 €
---	------------

La contribution au budget de fonctionnement du SYANE fera l'objet d'un règlement séparé sous forme de fonds propres conformément aux instructions et règles de la comptabilité publique. Ce recouvrement sera effectué après la réception de la première facture de travaux.

La participation de la commune sur les travaux et honoraires divers fera l'objet d'un recouvrement sous forme :

De 80 % de la quote-part, soit **19 278,61**
Et 80 % du taux CBF, soit **1 034,04**

euros TTC, seront appelés à réception de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte définitif de l'opération.
euros TTC, seront appelés à réception de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte définitif de l'opération.

* : 4% du montant H.T. des travaux, non assujetés à la T.V.A.

Le Secrétaire de séance,
Cécile FANTINI

[Signature]

Le Maire,
Isabelle VENDRASCO



Télétransmise en Préfecture le 15 SEP. 2025
Délibération rendue exécutoire le : 15 SEP. 2025
Mise en ligne sur le site internet le : 15 SEP. 2025